L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Journal du matin, publié en français

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE 21 DECEMBRE 1879

Athénée Louisianais.

Nous publions ci-dessous le programme de la solennité annuelle que l'Athénée louisianais donnera le samedi 3 janvier 1880 dans la salle de l'Opéra, pour la distribution des médailles aux lauréats du Concours littéraire de 1879, dont le programme a été fréquemment publié dans l'*Abeille*.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours littéraire de 1879.

Prix.....Deux médailles d'or

Salle de l'Opéra, 3 janvier 1880.
On commencera à sept heures et demie précises.

PROGRAMME :

Première partie.

1 Fanfare.....Orchestre
2 Grande Marche du Prophète.....Orchestre
3 Allocution du Président
Dr Armand Mercier.
4 Discours de l'Orateur du jour
M. Félix Limet.
5 Lecture du manuscrit d'homme
M. André Burthe.

Intermission de vingt minutes : le public est invité à aller voir, au foyer, le tableau allégorique représentant la Louisiane par M. J. Génin, artiste-peintre, membre de l'Athénée.

Deuxième partie.

6 Andante.....Orchestre
7 Lecture du manuscrit de femme
Dr Alfred Mercier.
8 Présentation des médailles : 1° La médaille d'honneur ; 2° la médaille de femme.
9 Marche triomphale par M. Hubert Rolling, membre de l'Athénée
Orchestre.

N. B.—Les portes seront ouvertes *à sept heures moins un quart précises.*

Pour de la boucherie, des dentelles, des gants de peau, des garnitures, allez chez A. Schwartz & Son.

UNION FRANÇAISE.

Les amendements suivants à la constitution de l'Union Française seront soumis à la discussion et au vote de l'Assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu aujourd'hui, dimanche, au siège de la Société. La séance sera ouverte à midi.

Supprimer l'article 7 du titre VI.
Supprimer l'article 1 du titre X.
Modifier l'article 4 du titre VII comme suit :

Art. 4—Tout membre qui, sans motifs reconnus légitimes par le Conseil de Direction, n'aura pas payé *trois* cotisations, ainsi qu'il est spécifié dans l'article 1 de ce titre, pourra être rayé de la Société.

Modifier les articles 2 et 3 du titre X comme suit :

Art. 2—Les élections des membres du Conseil de Direction auront lieu annuellement, à l'assemblée générale régulière de décembre. On procédera au dépouillement du scrutin et l'on proclamera le résultat du vote à la fin des travaux de l'assemblée. Les membres du Conseil seront élus à la majorité des votes reçus. L'échange des pouvoirs entre le Conseil sortant et le Conseil nouvellement élu sera effectué le jeudi qui suivra l'élection.

Art. 3—Les élections seront faites au scrutin secret, au siège social. Le scrutin restera ouvert de midi à 6 heures.

Modifier, comme suit, les articles 1, 2 et 3 du titre XI et ajouter un article 4 à ce chapitre :

Art. 1—Deux assemblées générales des sociétaires auront lieu chaque année : le premier dimanche de juin et le premier dimanche de décembre. La séance sera ouverte à 5 heures du soir.

Art. 2—Ne seront admis aux assemblées générales que les sociétaires qui ne seront pas en retard de plus de *trois* mois de quotités.

Art. 3—A chaque assemblée générale régulière, le Conseil de Direction soumettra aux sociétaires un rapport complet sur la situation de la Société. Le Président lira un résumé sur la marche de l'Institution et sur toutes les questions qui peuvent intéresser son avenir.

Art. 4—L'assemblée nommera un comité d'examen composé de trois membres pris parmi les sociétaires, en dehors de l'administration. Ce comité aura pour mission de vérifier les comptes du trésorier. Il devra, dans les trente jours qui suivront, faire son rapport au Conseil de Direction qui le fera afficher au siège de la Société et en donnera connaissance à la prochaine assemblée générale régulière.

Allez chez A. Schwartz & Son pour des manteaux de choix.

On vient les étrangers, pour faire leurs *bills* de chaussures ! à l'Etoile Rouge.

M. Gustave d'Aquin.—Dans une causerie récente de M. Léon Salasc, publiée dans la *Gazette Universelle des Etrangers*, à Paris, nous trouvons l'appréciation flatteuse qui suit, de la belle symphonie composée par notre jeune concitoyen, Gustave d'Aquin, qui a été exécutée avec éclat ici, à la salle Grunewald, en 1877. On nous annonce que nous recevrons bientôt une nouvelle composition de M. D'Aquin, une "barcarolle," qui a déjà obtenu à Paris beaucoup de succès.

Les esprits chagrins ou jaloux accusent notre époque de stérilité. C'est une injustice car on produit beaucoup trop et trop vite. Cette stérilité ne remonte pas très haut. Les grandes années en littérature qu'on marque comme époques exceptionnelles doivent être rares et espacées par le nombre des hommes de génie devant qui nous nous inclinerons aujourd'hui d'un commun accord que nous sommes heureux de citer, selon M. le Vicomte de Vogüé, et cédé de M. Victor Hugo, Alexandre Dumas et Ernest Renan, on peut ajouter aujourd'hui celui de M. Gustave d'Aquin. Chacun de ces compositeurs a un genre différent mais marqué au coin d'une vraie originalité.

"On ne saurait trop encourager les jeunes gens qui, dédaignant à un travail facile, ne craignent pas d'arriver au succès par une voie longue et difficile. Ce courage est indispensable pour quiconque veut se livrer à la composition musicale. Les observations que nous faisons à propos de la délicieuse symphonie de M. Gustave d'Aquin, exécutée au Grand Concert du Cirque, ont été dictées par la conviction que nous avons acquise, que ce jeune artiste a un grand avenir devant lui. Il a déjà donné d'excellents gages de son talent dans la musique de chambre, car Geoffroy Marie No 5, Lucas d'Ambleteuse, rue St Gérard No 21, et Mme Avenel, rue Royale No 15, ont bien voulu nous faire entendre, dans des réunions intimes, quelques-unes de ses compositions. Il a aussi abordé avec succès le genre de la mélodie, et nous avons pu apprécier les remarquables dispositions de M. Gustave d'Aquin, qui a mis en musique des vers de Victor Hugo, de Théophile Gautier, de Leconte de Lisle, de Sully Prudhomme, de Coppée, de Mendès, de Banville, de Richepin, de Jean Aicard, de Bouchor, de Mme Ackermann, de Mme Desbordes-Valmore, de Mme Ségalas, de Mme Blanchecotte, de Mme Ulbach, de Mme Ackermann, de Mme Mendès, de Mme Marie Krysinska, de Mme Marie Dauguet, de Mme Marie Colombier, de Mme Cognetti, de Mme Dubreuil et de Mme Jules Simon. Ces vers sont tirés de divers recueils, tels que les *Fleurs du Mal*, de Charles Baudelaire, les *Légendes Rustiques*, de Théophile Gautier, les *Poèmes Barbares*, de Leconte de Lisle, les *Poèmes Modernes*, de Coppée, les *Stances et Poèmes*, de Victor Hugo, les *Poèmes Saturniens*, de Verlaine, les *Poèmes Antiques